



CONVENTION-CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/1998/7
19 janvier 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE

RAPPORT DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE SUR LES TRAVAUX
DE SA NEUVIÈME SESSION, BUENOS AIRES, 3-10 NOVEMBRE 1998

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour)	1 - 2	3
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour)	3 - 11	3
A. Adoption de l'ordre du jour	3 - 4	3
B. Organisation des travaux	5 - 9	3
C. Élection du Bureau	10 - 11	5
III. QUESTIONS RENVOYÉES AU SBI PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES RÉUNIE EN SÉANCE PLÉNIÈRE	12 - 65	6
A. Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2000-2001	12 - 16	6
B. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention	17 - 21	6
C. Communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention . . .	22 - 27	8

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
D. Mécanisme financier	28 - 32	9
E. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquants . . .	33 - 37	9
F. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et paragraphe 3 de l'article 2 et paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto)	38 - 42	10
G. Activités exécutées conjointement : examen des progrès accomplis dans le cadre de la phase pilote (décision 5/CP.1)	43 - 46	10
H. Examen des informations disponibles et, éventuellement, adoption de décisions au titre de l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention	47 - 52	11
I. Article 6, article 12 et article 17 du Protocole de Kyoto	53 - 56	12
J. Questions relatives au paragraphe 6 de la décision 1/CP.3 : préparatifs en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto	57 - 60	12
K. Questions administratives et financières . . .	61 - 65	13
IV. ADOPTION DU RAPPORT	66 - 68	13
V. CLÔTURE DE LA SESSION	69	14

Annexe

Liste des documents dont l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre était saisi à sa neuvième session	15
--	----

I. OUVERTURE DE LA SESSION
(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La neuvième session de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) s'est tenue au Centro de exposiciones del Gobierno de la Ciudad de Buenos Aires, à Buenos Aires (Argentine), du 3 au 10 novembre 1998.
2. Le Président du SBI, M. Bakary Kanté (Sénégal) a ouvert la session le 3 novembre 1998. Il a souhaité la bienvenue à tous les représentants et observateurs et a remercié le Gouvernement argentin, qui accueillait la quatrième session de la Conférence des Parties, de sa généreuse hospitalité. Rappelant que la Conférence des Parties avait renvoyé au SBI un certain nombre de points inscrits à son ordre du jour, il a fait observer que ce dernier devrait, à sa neuvième session, s'attacher à élaborer, sur ces points, des projets de décisions dont il recommanderait l'adoption à la Conférence des Parties. Il a noté que, pour mener à bien les travaux sur les nombreux points qui lui avaient été renvoyés, le SBI devrait déployer une grande activité, mais s'est dit convaincu que les délégations se montreraient à la hauteur de la tâche et qu'elles oeuvreraient dans un esprit de coopération.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION
(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour
(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1ère séance, le 3 novembre, le SBI a examiné l'ordre du jour provisoire reproduit à l'annexe II du document publié sous la cote FCCC/CP/1998/1.

4. Le SBI a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la session
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour
 - b) Organisation des travaux
 - c) Élection du Bureau
3. Questions renvoyées au SBI par la Conférence des Parties réunie en séance plénière
4. Adoption du rapport.

B. Organisation des travaux
(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. Le SBI a examiné cet alinéa à sa 1ère séance, le 3 novembre. Il était saisi du programme provisoire des séances reproduit à l'annexe III du document FCCC/CP/1998/1/Add.1. Le Président a fait observer que ce programme provisoire avait un caractère indicatif et qu'il serait nécessaire de l'adapter en fonction de l'avancement des travaux. Il a souligné que le SBI devrait achever

ses travaux le 10 novembre au plus tard afin de lui permettre de présenter à la Conférence des Parties, à laquelle il ferait rapport le 11 novembre, les projets de décisions dont le SBI recommanderait l'adoption.

6. Le Président a rappelé que, la veille, à sa 2ème séance plénière, la Conférence des Parties avait renvoyé un certain nombre de points au SBI, pour examen. Quelques-uns avaient été renvoyés à la fois au SBI et à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) pour qu'ils les examinent conjointement. Le Président a attiré l'attention du SBI sur les points dont il était saisi. En voici la liste :

- Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2000-2001 (point 2 h) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties);
- Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention (point 4 a) i) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties);
- Communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (point 4 a) ii) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties);
- Mécanisme financier (point 4 b) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties);
- Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats (point 4 d) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties);
- Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et paragraphe 3 de l'article 2 et paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto) (point 4 e) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties);
- Activités exécutées conjointement : examen des progrès accomplis dans le cadre de la phase pilote (décision 5/CP.1) (à examiner avec le SBSTA) (point 4 f) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties);
- Examen des informations disponibles et, éventuellement, adoption de décisions au titre de l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention (point 4 g) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties);
- Article 6 du Protocole de Kyoto (à examiner avec le SBSTA) (point 5 a) ii) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties);
- Article 12 du Protocole de Kyoto (à examiner avec le SBSTA) (point 5 a) iii) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties);

- Article 17 du Protocole de Kyoto (à examiner avec le SBSTA) (point 5 a) iv) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties);
- Questions relatives au paragraphe 6 de la décision 1/CP.3 : préparatifs en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole (à examiner avec le SBSTA) (point 5 b) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties);
- Questions administratives et financières (point 6 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties).

7. Le Président a rappelé qu'à la demande de la Conférence des Parties, il avait accepté de consulter le Président du SBSTA sur le point de savoir si l'alinéa e) du point 4 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties, qui avait été renvoyé au SBI, devrait être examiné également par le SBSTA.

8. Le Président a indiqué que, la veille, la Conférence des Parties avait accordé le statut d'observateur aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales énumérées dans le document FCCC/CP/1998/14 et Add.1 et que, par conséquent, ces organisations seraient également admises en qualité d'observateurs à la session en cours du SBI.

9. Enfin, le Président a rappelé que, la veille, à sa 2ème séance plénière, la Conférence des Parties avait adopté une décision au sujet de la participation d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales à des groupes de contact (décision 18/CP.4)¹. Il a indiqué que le SBI se conformerait à cette décision dans ses travaux.

C. Élection du Bureau

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

10. Le SBI a examiné cet alinéa à sa 1re séance, le 3 novembre. À cette séance, le Président a informé le SBI que la Conférence des Parties avait décidé, sur proposition de la Présidente, d'engager des consultations au sujet des candidatures aux postes de vice-président et de rapporteur des organes subsidiaires, en vue de pourvoir ces postes aussitôt que possible pendant la session en cours de ces organes, et qu'il tiendrait les délégations informées de tout progrès réalisé à cet égard.

11. À la 8ème séance plénière de la Conférence des Parties, le 14 novembre, la Présidente a annoncé que les délégations étaient parvenues à un accord sur les candidatures aux postes restant à pourvoir au sein du Bureau des organes subsidiaires. Sur l'invitation de la Présidente, la Conférence des Parties a élu M. Mohammad Reza Salamat (Iran) Vice-Président, poste auquel il succéderait à M. José Romero (Suisse) à compter de février 1999, et M. Klaus Radunsky (Autriche) Rapporteur du SBI.

¹Document FCCC/CP/1998/L.1/Rev.1.

**III. QUESTIONS RENVOYÉES AU SBI PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES
RÉUNIE EN SÉANCE PLÉNIÈRE**

**A. Calendrier des réunions des organes créés en application
de la Convention au cours de la période 2000-2001**

(Point 2 h) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties)

1. Délibérations

12. Le SBI a examiné cette question à ses 1ère et 7ème séances, les 3 et 10 novembre, respectivement. Il était saisi du document FCCC/CP/1998/1 et Add.1.

13. Des déclarations ont été faites par les représentants de neuf Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

14. À la 1ère séance, le 3 novembre, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre du groupe du budget créé pour examiner le point de l'ordre du jour relatif aux questions administratives et financières, qui était présidé par M. Harald Dovland (Norvège), Vice-Président de la Conférence des Parties à sa quatrième session (voir plus loin le paragraphe 65).

15. À la 7ème séance, le Président du groupe du budget a rendu compte des résultats des délibérations du groupe.

2. Conclusions

16. À sa 7ème séance, le 10 novembre, le SBI a décidé de transmettre à la Conférence des Parties réunie en séance plénière, pour qu'elle l'examine plus avant, un projet de décision sur le calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2000-2001, établi par son président (pour le texte du projet de décision, voir le document FCCC/CP/1998/L.14).

**B. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I
de la Convention**

(Point 4 a) i) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties)

1. Délibérations

17. Le SBI a examiné cette question à ses 4ème et 7ème séances, les 4 et 10 novembre, respectivement. Il était saisi des documents ci-après : FCCC/CP/1998/4, FCCC/CP/1998/5, FCCC/CP/1998/11 et Add.1 et 2, FCCC/CP/1998/INF.9 et FCCC/CP/1998/MISC.8.

18. Des déclarations ont été faites par les représentants de 17 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

19. À sa 4ème séance, le 4 novembre, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Mohamed Ould El Ghaouth (Mauritanie) et M. Alexander Metalnikov (Fédération de Russie).

20. À la 7ème séance, le 10 novembre, les coprésidents du groupe de contact ont rendu compte des résultats des délibérations du groupe.

2. Conclusions

21. À sa 7ème séance, le 10 novembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBI a invité le SBSTA à tenir compte des questions soulevées dans le document FCCC/CP/1998/INF.9 à propos de ses travaux méthodologiques en cours sur les inventaires des gaz à effet de serre et sur les directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I). Il a invité également le SBSTA à donner des indications précises aux Parties visées à l'annexe I sur la procédure à suivre pour notifier les modifications apportées aux données d'inventaire qu'elles avaient soumises antérieurement. Il a en outre demandé instamment au SBSTA de lui transmettre toutes les conclusions qu'il pourrait adopter sur ces différents points à la onzième session au plus tard;

b) Le SBI a noté que des efforts accrus s'imposaient pour que les données et informations communiquées soient plus complètes, plus cohérentes et davantage comparables;

c) Le SBI a invité les Parties à faire connaître leurs vues, avant le 1er février 1999, sur la portée à donner aux troisièmes communications nationales, en répondant au questionnaire qui leur avait été adressé comme suite à la demande formulée par le SBSTA à sa huitième session²;

d) Le SBI a commencé à réfléchir à la façon dont on pourrait mener les futurs examens approfondis, rendre compte de leurs résultats et les prendre en considération, sur la base du document FCCC/CP/1998/4. Il a en outre invité les Parties à faire connaître leurs vues avant le 1er mars 1999 sur la portée et les modalités du processus d'examen des troisièmes communications nationales, y compris des examens approfondis, dans le contexte du Protocole de Kyoto. Le SBI a prié le secrétariat d'établir, pour qu'il l'examine à sa dixième session, un document dans lequel il ferait des suggestions au sujet du processus d'examen, en tenant compte des vues des Parties et des dispositions pertinentes du Protocole de Kyoto;

e) Le SBI a pris note du document FCCC/CP/1998/5 et a prié le secrétariat d'établir un rapport sur les comparaisons des données pour permettre aux Parties de se prononcer sur la faisabilité de ces comparaisons à la dixième session du SBI. Dans ce rapport, le secrétariat devrait évaluer s'il était possible de procéder à des comparaisons des données, compte tenu, notamment, des informations disponibles sur les gaz, les secteurs et les sources et de leur degré de détail. Il devrait aussi faire des suggestions précises concernant les nouveaux travaux à entreprendre au sujet des comparaisons des données, y compris des données sur les activités, des estimations des émissions et des coefficients d'émission. En outre, le SBI a demandé au secrétariat de déterminer les sources d'information autres que les

²Document FCCC/SBSTA/1998/6, par. 30.

communications ou les inventaires nationaux et d'en étudier l'utilité ainsi que les méthodes de compilation. Le secrétariat a été prié d'établir des estimations concernant les incidences financières correspondantes;

f) Le SBI a rappelé la décision 6/CP.3³ et a prié le secrétariat d'établir un rapport sur les informations figurant dans les inventaires nationaux communiqués pour la dixième session des organes subsidiaires. Il a également prié le secrétariat d'inclure dans ce rapport les données disponibles concernant les projections;

g) Le SBI a décidé de transmettre à la Conférence des Parties réunie en séance plénière, pour qu'elle l'examine plus avant, un projet de décision sur les communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, établi par son président (pour le texte du projet de décision, voir le document FCCC/CP/1998/L.10).

C. Communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 4 a) ii) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties)

1. Délibérations

22. Le SBI a examiné cette question à ses 4ème et 7ème séances, les 4 et 10 novembre, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/CP/1998/INF.2 et FCCC/CP/1998/MISC.4.

23. Des déclarations ont été faites par les représentants de 19 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

24. À la 4ème séance, le 4 novembre, l'un des coprésidents de l'atelier organisé à Kuala Lumpur (Malaisie) les 3 et 4 août 1998 pour aider les Parties à débattre du processus à mettre en place pour examiner les communications des Parties non visées à l'annexe I a rendu compte oralement des résultats de cet atelier.

25. À la même séance, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Paul Maclons (Afrique du Sud) et M. Daniel Reifsnyder (États-Unis d'Amérique).

26. À la 7ème séance, le 10 novembre, les coprésidents du groupe de contact ont rendu compte des résultats des délibérations du groupe.

2. Conclusions

27. À sa 7ème séance, le 10 novembre, le SBI a décidé de transmettre à la Conférence des Parties réunie en séance plénière, pour qu'elle l'examine plus avant, un projet de décision sur les communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, établi par son président (pour le texte du projet de décision, voir le document FCCC/CP/1998/L.11).

³Pour le texte intégral des décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa troisième session, voir le document FCCC/CP/1997/7/Add.1.

D. Mécanisme financier

(Point 4 b) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties)

1. Délibérations

28. Le SBI a examiné cette question à ses 5ème et 7ème séances, les 4 et 10 novembre, respectivement. Il était saisi des documents suivants : FCCC/CP/1998/12 et Add.1; FCCC/CP/1998/MISC.3 et Add.1 et 2; et FCCC/SBI/1998/MISC.4 et Add.1/Rev.1.

29. Des déclarations ont été faites par les représentants de 16 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

30. À la 5ème séance, le 4 novembre, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. John Ashe (Antigua-et-Barbuda), Vice-Président de la Conférence des Parties à sa quatrième session, et M. Daniel Reifsnyder (États-Unis d'Amérique).

31. À la 7ème séance, le 10 novembre, les coprésidents du groupe de contact ont rendu compte des résultats des délibérations du groupe.

2. Conclusions

32. À sa 7ème séance, le 10 novembre, le SBI a décidé de transmettre à la Conférence des Parties réunie en séance plénière, pour qu'elle les examine plus avant, deux projets de décision sur le mécanisme financier, établis par son président (pour le texte des projets de décision, voir le document FCCC/CP/1998/L.15).

E. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats

(Point 4 d) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties)

1. Délibérations

33. Le SBI a examiné cette question à ses 5ème et 7ème séances, les 4 et 10 novembre, respectivement. Il était saisi des documents suivants : FCCC/CP/1998/MISC.6 et Add.1 et FCCC/CP/1998/MISC.6/Add.2/Rev.1 et Add.3.

34. Des déclarations ont été faites par les représentants de 13 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Une déclaration a également été faite par le représentant d'une organisation non gouvernementale.

35. À la 5ème séance, le 4 novembre, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par Mme Jennifer Irish (Canada) et Mme Margaret Mukahanana (Zimbabwe).

36. À la 7ème séance, le 10 novembre, les coprésidents du groupe de contact ont rendu compte des résultats des délibérations du groupe.

2. Conclusions

37. À sa 7ème séance, le 10 novembre, le SBI a décidé de transmettre à la Conférence des Parties réunies en séance plénière, pour qu'elle les examine plus avant, un projet de décision sur le deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats, qui avait été établi par son président (pour le texte du projet de décision, voir le document FCCC/CP/1998/L.12) ainsi que des projets de décision établis par le Groupe des 77 et la Chine (voir le document FCCC/CP/1998/MISC.6/Add.2/Rev.1), l'Australie, l'Autriche, au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, et les États-Unis d'Amérique (voir le document FCCC/CP/1998/MISC.6/Add.3).

F. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et paragraphe 3 de l'article 2 et paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto)

(Point 4 e) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties)

1. Délibérations

38. Le SBI a examiné cette question à ses 1ère et 7ème séances, les 3 et 10 novembre, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/1998/6.

39. Des déclarations ont été faites par les représentants de 12 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

40. À la 1ère séance, le 3 novembre, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Bo Kjellén (Suède) et M. Mohammad Reza Salamat (Iran).

41. À la 7ème séance, le 10 novembre, les coprésidents du groupe de contact ont rendu compte des résultats des délibérations du groupe.

2. Conclusions

42. À sa 7ème séance, le 10 novembre, le SBI a décidé de transmettre à la Conférence des Parties réunie en séance plénière, pour qu'elle l'examine plus avant, un projet de décision sur l'application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et paragraphe 3 de l'article 2 et paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto), établi par son président (pour le texte du projet de décision, voir le document FCCC/CP/1998/L.9).

G. Activités exécutées conjointement : examen des progrès accomplis dans le cadre de la phase pilote (décision 5/CP.1)

(Point 4 f) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties)

1. Délibérations

43. Le SBI a examiné cette question à ses 3ème et 7ème séances, tenues conjointement avec le SBSTA, les 3 et 10 novembre, respectivement. Il était

saisi des documents suivants : FCCC/CP/1998/2, FCCC/CP/1998/INF.3 et FCCC/CP/1998/MISC.7 et Add.1 à 4.

44. Des déclarations ont été faites par les représentants de 37 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe africain, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre encore au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

45. À la réunion commune du 3 novembre, les Présidents du SBI et du SBSTA ont invité Mme Cornelia Quennet-Thielen (Allemagne) à les aider à procéder à des consultations informelles sur cette question.

2. Conclusions

46. À sa 7ème séance, tenue conjointement avec le SBSTA le 10 novembre, le SBI a décidé de transmettre un projet de décision sur la question à la Conférence des Parties pour qu'elle l'examine plus avant (voir le document FCCC/CP/1998/CRP.2).

H. Examen des informations disponibles et, éventuellement, adoption de décisions au titre de l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention

(Point 4 g) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties)

1. Délibérations

47. Le SBI a examiné cette question à ses 4ème et 5ème séances, le 4 novembre. Il était saisi du document FCCC/CP/1998/13.

48. Des déclarations ont été faites par les représentants de six Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres. Le représentant d'un État non partie à la Convention a également fait une déclaration.

49. À la 4ème séance, le Président a invité M. Luis Herrera Marcano (Venezuela) à l'aider à procéder à des consultations informelles sur cette question.

50. À la même séance, le représentant de la Turquie a mis à la disposition des Parties un exemplaire d'un rapport intitulé "Turkey: National Report on Climate Change" (Turquie : Rapport national sur les changements climatiques).

51. À la 5ème séance, M. Luis Herrera Marcano a rendu compte des résultats des consultations informelles qu'il avait menées.

2. Conclusions

52. À sa 5ème séance, le 4 novembre, après avoir examiné une proposition faite par le Président à la suite de consultations informelles, le SBI a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter, à sa quatrième session, un projet de décision sur l'examen des informations disponibles et, éventuellement, l'adoption de décisions au titre de l'alinéa f) du

paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention (pour le texte du projet de décision, voir le document FCCC/CP/1998/L.2).

I. Article 6, article 12 et article 17 du Protocole de Kyoto
(Point 5 a) ii) à iv) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties)

1. Délibérations

53. Le SBI a examiné ces questions à ses 4^{ème} et 7^{ème} séances, tenues conjointement avec le SBSTA, les 4 et 10 novembre, respectivement. Il était saisi des documents suivants : FCCC/CP/1998/MISC.7 et Add.1 à 4.

54. Des déclarations ont été faites par les représentants de 36 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe africain, un autre au nom de l'Alliance des petits États insulaires, un autre encore au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre enfin au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

55. À leur réunion commune, le 4 novembre, le SBI et le SBSTA sont convenus d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact commun coprésidé par MM. Yvo de Boer (Pays-Bas) et Gylvan Meira Filho (Brésil).

2. Conclusions

56. À sa 7^{ème} séance, tenue conjointement avec le SBSTA le 10 novembre, le SBI a décidé de transmettre à la Conférence des Parties, pour qu'elle les examine plus avant, un projet de décision des Présidents des organes subsidiaires et un projet de proposition des coprésidents du groupe de contact commun sur les mécanismes (voir le document FCCC/CP/1998/CRP.3).

J. Questions relatives au paragraphe 6 de la décision 1/CP.3 : préparatifs en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
(Point 5 b) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties)

1. Délibérations

57. Le SBI a examiné cette question à ses 6^{ème} et 7^{ème} séances, tenues conjointement avec le SBSTA les 5 et 10 novembre, respectivement. Il était saisi du document FCCC/CP/1998/3.

58. Des déclarations ont été faites par les représentants de 26 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres. Les représentants d'un État observateur et de deux organisations non gouvernementales ont également fait des déclarations.

59. À la réunion commune du 5 novembre, les Présidents du SBI et du SBSTA ont invité M. Espen Ronneberg (Îles Marshall), Vice-Président de la Conférence des Parties à sa quatrième session, à les aider à procéder à des consultations informelles sur cette question.

2. Conclusions

60. À sa 7ème séance, tenue conjointement avec le SBSTA le 10 novembre, le SBI a décidé de transmettre à la Conférence des Parties, pour qu'elle l'examine plus avant, une proposition informelle des Présidents des organes subsidiaires (voir le document FCCC/CP/1998/CRP.4).

K. Questions administratives et financières

(Point 6 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties)

1. Délibérations

61. Le SBI a examiné cette question à ses 1ère et 7ème séances, les 3 et 10 novembre, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/CP/1998/8 et Add.1, FCCC/CP/1998/9, FCCC/CP/1998/10, FCCC/CP/1998/INF.1 et FCCC/CP/1998/INF.6.

62. Des déclarations ont été faites par les représentants de 10 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

63. À la 1ère séance, le 3 novembre, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe du budget présidé par M. Harald Dovland (Norvège), Vice-Président de la Conférence des Parties à sa quatrième session.

64. À la 7ème séance, le 10 novembre, le président du groupe du budget a rendu compte des résultats des délibérations du groupe.

2. Conclusions

65. À sa 7ème séance, le 10 novembre, après avoir examiné une proposition faite par le Président à la suite de consultations informelles, le SBI a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter à sa quatrième session un projet de décision sur les questions administratives et financières (pour le texte du projet de décision, voir le document FCCC/CP/1998/L.13).

IV. ADOPTION DU RAPPORT

(Point 4 de l'ordre du jour)

66. Le SBI a examiné ce point à sa 7ème séance, le 10 novembre. À cette séance, le SBI a examiné le projet de rapport sur les travaux de sa neuvième session (FCCC/SBI/1998/L.2).

67. À cette même séance, le SBI a prié le Président de mettre au point le texte du rapport avec le concours du secrétariat en tenant compte des débats qui avaient eu lieu et des conclusions qui avaient été adoptées pendant la session, et en procédant aux modifications de forme nécessaires.

68. Le représentant d'une Partie, parlant au nom du Groupe asiatique, a fait observer que ce groupe avait continué de faire preuve d'un esprit de conciliation au sujet de la question de l'élection du Bureau.

V. CLÔTURE DE LA SESSION

69. À la 8ème séance, après avoir remercié tous les participants pour leur collaboration constructive et exprimé sa gratitude au Gouvernement de la République argentine, qui avait accueilli la neuvième session du SBI, le Président a prononcé la clôture de la session.

Annexe

**Liste des documents dont l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre
était saisi à sa neuvième session**

FCCC/CP/1998/1 et Add.1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/CP/1998/2	Activités exécutées conjointement : Examen des progrès accomplis dans le cadre de la phase pilote (décision 5/CP.1). Deuxième rapport de synthèse sur les activités exécutées conjointement
FCCC/CP/1998/3	Questions relatives au Protocole de Kyoto. Questions relatives au paragraphe 6 de la décision 1/CP.3 : Préparatifs en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole. Note des Présidents de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre
FCCC/CP/1998/4	Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Évaluation intérimaire des examens approfondis
FCCC/CP/1998/5	Méthode de comparaison des données sur les émissions de gaz à effet de serre
FCCC/CP/1998/8 et Add.1	Questions administratives et financières. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/CP/1998/9	Audited financial statements for the biennium 1996-1997: Report of the United Nations Board of Auditors
FCCC/CP/1998/10	Rapports de vérification des comptes : Résumés analytiques et rapport sur les mesures prises par le secrétariat comme suite aux recommandations formulées. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/CP/1998/11 et Add.1 et 2	Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Deuxième compilation-synthèse des deuxièmes communications nationales
FCCC/CP/1998/12 et Add.1	Mécanisme financier. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties à sa quatrième session

FCCC/CP/1998/13	Examen des informations disponibles et, éventuellement, adoption de décisions au titre de l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention
FCCC/CP/1998/14 et Add.1	Admission d'observateurs : organisations intergouvernementales et non gouvernementales
FCCC/CP/1998/15	Adoption de l'ordre du jour
FCCC/CP/1998/INF.1	Administrative and financial matters. Audit report by the United Nations Office of Internal Oversight Services
FCCC/CP/1998/INF.2	Initial national communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Secretariat activities to facilitate the provision of financial and technical support. Progress report by the secretariat
FCCC/CP/1998/INF.3	Activities implemented jointly: Review of progress under the pilot phase (decision 5/CP.1). Update on activities implemented jointly
FCCC/CP/1998/INF.5	Status of ratification of the United Nations Framework Convention on Climate Change and the Kyoto Protocol
FCCC/CP/1998/INF.6	Status report on receipt of contributions from Parties
FCCC/CP/1998/INF.9	National communications from Parties included in Annex I to the Convention. Summary compilation of annual greenhouse gas emissions inventory data from Annex I Parties
FCCC/CP/1998/MISC.3 et Add.1 et 2	Financial mechanism. Comments by Parties on the financial mechanism
FCCC/CP/1998/MISC.4	Financial mechanism. Information on relevant action by the Global Environment Facility
FCCC/CP/1998/MISC.6 et Add.1, Add.2/Rev.1 et Add.3	Second review of the adequacy of Article 4.2(a) and (b). Compilation of submissions by Parties

FCCC/CP/1998/MISC.7 et Add.1 à 4	Matters related to decision 1/CP.3, paragraph 5. Article 6 of the Kyoto Protocol. Article 12 of the Kyoto Protocol. Article 17 of the Kyoto Protocol. Activities implemented jointly. Compilation of submissions by Parties
FCCC/CP/1998/MISC.8	National communications from Parties included in Annex I to the Convention. Views on subsequent national communications by Annex I Parties
FCCC/CP/1998/L.1/Rev.1	Participation à des groupes de contact
FCCC/CP/1998/L.2	Examen des informations disponibles et, éventuellement, adoption de décisions au titre de l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention
FCCC/CP/1998/L.9	Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3, et paragraphe 3 de l'article 2 et paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto)
FCCC/CP/1998/L.10	Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention
FCCC/CP/1998/L.11	Communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
FCCC/CP/1998/L.12	Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 visant à déterminer s'ils sont adéquats
FCCC/CP/1998/L.13	Questions administratives et financières : recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre
FCCC/CP/1998/L.14	Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2000-2001
FCCC/CP/1998/L.15	Mécanisme financier

FCCC/CP/1998/CRP.3	Matters related to decision 1/CP.3, paragraph 5: Article 6 of the Kyoto Protocol; Article 12 of the Kyoto Protocol; Article 17 of the Kyoto Protocol: draft decision by the Chairmen of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice and the Subsidiary Body for Implementation and draft proposal by the co-Chairs of the contact group on mechanisms
FCCC/CP/1998/CRP.4	Matters related to decision 1/CP.3, paragraph 6: preparations for the first session of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Protocol
FCCC/SBI/1998/6	Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre sur les travaux de sa huitième session, Bonn, 2-12 juin 1998
FCCC/SBI/1998/MISC.4	Proposals on financial mechanism. Submission by the Group of 77 and China
FCCC/SBI/1998/MISC.4/ Add.1/Rev.1	Proposals on financial mechanism. Submission by the European Community and its member States
FCCC/SB/1998/MISC.1 and Add.1/Rev.1; Add.2; Add.3/Rev.1 and Add.4-6	Preparatory work needed for the fourth session of the Conference of the Parties on the items listed in decision 1/CP.3, paragraph 5. Submissions by Parties
FCCC/SB/1998/CRP.3	Activities implemented jointly under the pilot phase
